

République Française
Mairie de Clermont le Fort

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 15 JUIN 2016

Présents : Nicole AERN, Xavier BELLAMY (1^{er} adjoint), Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO (2^{ème} adjointe), Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES (Maire), Gérald LAGACHERIE, Jean-Pierre LAGUENS, Romain MALPAS et Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir : Jean-Paul CARDALIAGUET (pouvoir à Elisabeth GIACHETTO), Gérard BOUDON (pouvoir à Leanne PITCHFORD), François MARTINEZ (pouvoir à Xavier BELLAMY).

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h35.

Elisabeth GIACHETTO demande à ce que les votes soient nominatifs. Christian HUGUES lui répond qu'il s'agit désormais d'une pratique régulière de l'assemblée.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2016

Christian HUGUES demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler à la lecture du document.

Bernard FERRARI observe que l'approbation du compte de gestion a précédé celui du compte administratif. Christian HUGUES répond que ce point a été soumis à la Préfecture qui a précisé que cette situation n'avait pas d'incidence sur la légalité du vote. Leanne PITCHFORD a noté que deux personnes avaient été absentes de ce conseil municipal sans avoir préalablement donné pouvoir. Elisabeth GIACHETTO demande que les modifications apportées entre le relevé de décisions et le compte-rendu définitif du conseil figurent en note de bas de page de ce dernier document.

Gérald LAGACHERIE rappelle la position qu'il avait été la sienne au cours du précédent conseil municipal concernant l'application de l'article 3 de la loi n°2025-366 du 31 mars 2015, à savoir que les adjoints ne peuvent prétendre à l'indemnité correspondant à la strate démographique de la commune sans vote en conseil municipal. Christian HUGUES indique que si l'enveloppe financière prévue au budget primitif permet aux adjoints de pouvoir prétendre à une évolution de leurs indemnités, ce point ne figure pas au titre des délibérations soumises au vote du conseil municipal du mois de juin.

Après débat, Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

Vote : **Pour : 14**

Abstention : 1 (B. FERRARI)

Contre : 0

Le compte-rendu est adopté

2/ Délibération modificative budgétaire pour ajustement du passif, reprise affectation du résultat et ajustement des dotations de l'État

Christian HUGUES présente les modifications figurant dans la délibération : régularisation du solde d'exécution d'investissement reporté figurant sur l'affectation du résultat 2015 (65 048,47€ au lieu de 113 263,00€ du fait d'une erreur de calcul de la commune) ; annulation d'un versement de centimes attribué à une autre commune et inscrit par erreur par le Centre des Finances Publiques sur le compte de la commune (4 222,00€) ; acquisition de matériel roulant (remorque, 1 500,00€) ; ajustements du passif et des dotations notifiées par l'État.

Gérald LAGACHERIE fait remarquer que la délibération comporte une erreur puisque le montant du crédit d'investissement pour l'acquisition de la remorque qui y figure est de 1000,00€. Christian HUGUES précise que la délibération sera modifiée puisque le montant à prévoir s'élève à 1500€. Leanne PITCHFORD demande des précisions sur les modalités de calcul du solde d'exécution d'investissement reporté.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

Christian HUGUES détaille les modalités du calcul qui permettent d'aboutir à la somme indiquée par le service du contrôle budgétaire de la Préfecture. Il indique qu'après prise en compte de cette modification, les recettes de la section d'investissement restent supérieures aux dépenses. Leanne PITCHFORD indique ne pas comprendre les chiffres qui lui sont fournis et ne pas avoir les moyens de les comprendre.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 9**

Abstention : 3 (B. FERRARI, G. LAGACHERIE, L. PITCHFORD)

Contre : 3 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, E. GIACHETTO)

La délibération est adoptée.

3/ Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)

Christian HUGUES rappelle que l'État souhaite réduire le nombre de syndicats soit par fusion soit par dissolution. À ce titre, le Préfet de la Haute-Garonne a notifié au SITPA sa dissolution au 31 décembre 2016. La Présidente de ce Syndicat sollicite les communes membres pour obtenir une prorogation au 31 décembre 2017 afin d'envisager un nouveau dispositif d'aide au transport au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Xavier BELLAMY constate que la commune a récemment eu à délibérer sur un dossier similaire, à savoir le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration dont la commune de Clermont-le-Fort est membre. Christian HUGUES informe l'assemblée que le Préfet a non seulement confirmé que cette dissolution serait effective dès le 31 décembre 2016 mais également que la seule solution juridique envisageable pour la poursuite de l'activité serait l'intégration au sein du Sicoval. Il ajoute que cette disposition devrait générer une augmentation du coût unitaire du repas non seulement en raison de l'alignement sur le régime indemnitaire du Sicoval, plus avantageux, mais également parce que plusieurs communes du SIVURS ont informé vouloir contractualiser avec des prestataires privés spécialisés dans la restauration collective.

Pour ce qui est du SITPA, Xavier BELLAMY demande si le nouveau dispositif envisagé pour poursuivre l'activité est d'ores et déjà connu. Christian HUGUES répond par la négative.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 14**

Abstention : 1 (J-P CARDALIAGUET)

Contre : 0

La délibération est adoptée.

4/ Sollicitation d'un diagnostic énergétique de l'école communale auprès du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG)

Christian HUGUES informe le conseil que le SDEHG lance, pendant l'hiver 2016, une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux pour un coût maximum de 200 à la charge de la commune.

Gérald LAGACHERIE demande si la commune n'est pas en capacité de définir par elle-même les travaux à réaliser. Christian HUGUES indique si des décisions ont déjà été prises avec le personnel communal pour gérer au mieux le chauffage du bâtiment, la commune n'est pas en capacité d'effectuer une expertise technique. Romain MALPAS précise que cette démarche permettra, le cas échéant, d'inscrire l'école parmi les bâtiments les plus énergétivores, et par là-même d'obtenir un haut niveau de subventions pour sa remise au norme.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 14**

Abstention : 0

Contre : 1 (G. BOUDON)

La délibération est adoptée.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

5/ Approbation du dossier Amendes de Police et de la convention tripartite Commune/Sicoval/Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'aménagement du chemin piétonnier sur la RD35 et la Route de Venerque.

Christian HUGUES présente le projet d'aménagement du chemin piétonnier sur l'Impasse du Bois Grand et sur les Routes Départementales 35 et 68 : les travaux concernent essentiellement le busage des fossés et la création de trottoirs et s'inscrivent dans une enveloppe financière prévisionnelle de 40 000€. La convention à signer permettra à la commune de bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Sicoval et d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour ces travaux de mise en sécurité.

Bernard FERRARI demande si un devis est associé à ce budget prévisionnel. Christian HUGUES répond par l'affirmative et ajoute que les réunions techniques qui se tiendront prochainement permettront d'affiner les caractéristiques techniques du projet, notamment la largeur du chemin et la qualité du revêtement au sol.

Leanne PITCHFORD demande s'il sera nécessaire d'acheter du terrain auprès de particuliers. Christian HUGUES répond que le devis établi par le Sicoval ne mentionne nullement de telles acquisitions. Elle demande également si les riverains ont été informés. Christian HUGUES indique que cela sera fait une fois le cadre juridique validé par le conseil municipal, à savoir la signature de la convention avec le Sicoval et le Conseil Départemental.

Elisabeth GIACHETTO demande si l'achat de deux radars pédagogiques est inclus dans l'enveloppe financière. Christian HUGUES répond que tel est le cas.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 14**
 Abstention : 0
 Contre : 1 (G. BOUDON)

La délibération est adoptée.

6/ Composition du comité consultatif « Vie de quartier »

Sandra DELGADO liste les noms des personnes qui se sont portées volontaires pour participer au comité consultatif « Vie de quartier » : Ginette BARICHELLO (Bois Grand, En Sérié, Tailladettes), Simone FARAUT et Gérard VERDOT (Marquemale), Philippe PAILLETTE (Le Fort), Julia BARBOSA et Philippe ROUET (Riverotte).

Leanne PITCHFORD demande si des réunions ont d'ores et déjà été programmées. Sandra DELGADO répond par la négative car il convient, au préalable, que le conseil municipal entérine la composition de ce nouveau comité consultatif.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Approbation à l'unanimité**

7/ Attribution de Compensation 2016 du Sicoval

Christian HUGUES rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est en partie reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les AC pour l'exercice 2016, approuvées lors du conseil communautaire du Sicoval du 11 avril 2016, correspondent aux AC de 2011 auxquelles ont été retranchées : la retenue Voirie au titre de l'exercice 2016 ; la régularisation des participations des communes au titre du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale ; une avance sur le traitement des dossiers d'urbanisme. Au final, l'AC 2016 représente une dépense de 34€ pour la commune.

Elisabeth GIACHETTO demande pour quelles raisons les données financières qui figurent sur les tableaux qui ont été données aux conseillers municipaux diffèrent entre, par exemple, la commune d'Aureville et celle de Clermont-le-Fort. Christian HUGUES indique que des projets relatifs à la voirie sont prévus sur notre commune au cours des prochaines années, sur financement du pool routier ou en dehors, alors que tel n'est pas le cas pour Aureville. Xavier BELLAMY ajoute qu'au titre du pool routier, la commune de Clermont-le-Fort bénéficie d'un des plus haut taux de subventionnement de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

Leanne PITCHFORD demande quelles seraient les conséquences si elle votait contre cette délibération. Christian HUGUES indique que si le conseil municipal se prononce majoritairement contre, les attributions de compensation, telles que votées en conseil communautaire en avril dernier, ne pourraient être mises en application.

Après avoir présenté le tableau de répartition, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 13**
 Abstention : 2 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET)
 Contre : 0

La délibération est adoptée.

8/ Convention de facturation du service Autorisation Droit du Sol du Sicoval (ADS)

Christian HUGUES informe l'assemblée que lors du conseil de communauté du Sicoval du 7 mars 2016, il a été voté un principe de refacturation des prestations aux communes qui sollicitent l'intervention du service Autorisation du Droit des Sols à compter du 1^{er} avril 2016 (permis de construire, déclarations préalables, etc.).

Xavier BELLAMY demande une estimation du surcoût annuel pour la commune. Christian HUGUES indique, qu'en année pleine, le surcoût devrait s'établir entre 3000€ et 5000€, selon le nombre de dossiers qui serait pris en charge par le Sicoval. Xavier BELLAMY poursuit en demandant s'il serait possible d'avoir une estimation du coût que facturerait un prestataire privé pour des prestations identiques. Christian HUGUES répond que le Sicoval a ajusté ses tarifs en fonction des offres financières du secteur privé afin de rester compétitif vis-à-vis des communes.

Le système de précompte sur la tarification des prestations d'ADS du Sicoval fait l'objet de critiques de la part de plusieurs membres de l'assemblée qui constatent que la marge de manœuvre de la commune est limitée : elle doit obligatoirement opter pour toutes les prestations d'ADS (pas de choix de prestations à la carte) ; elle ne dispose pas de la capacité de refuser de payer en cas de contestation sur la qualité des prestations fournies, par exemple en termes de délais de traitement (système de précompte mis en place par le Sicoval sur les AC 2016).

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 10**
 Abstention : 4 (X. BELLAMY, S. DELGADO, J-P CARDALIAGUET, L. PITCHFORD)
 Contre : 1 (G. BOUDON)

La délibération est adoptée.

9/ Tarification du prêt de matériel par le Sicoval

Christian HUGUES informe l'assemblée que lors du conseil de communauté du Sicoval du 7 mars 2016, il a également été voté un principe de refacturation des prestations aux communes qui sollicitent le prêt de matériel pour des manifestations à compter du 1^{er} avril 2016 (tentes, podiums, etc.). Il précise que la signature de cette convention n'oblige nullement la commune à emprunter du matériel auprès du Sicoval. Par contre, en l'absence de signature de cette convention, il sera impossible à la commune de solliciter les matériels du Sicoval.

Jean-Pierre LAGUENS s'inquiète du surcoût des manifestations pour les associations de la commune. Christian HUGUES abonde dans ce sens en indiquant que la commune restera libre de louer les matériels auprès d'autres fournisseurs et que cette situation a d'ores et déjà conduit le Sicoval à réviser à la baisse ses tarifs.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Pour : 7**
 Abstention : 5 (X. BELLAMY, S. DELGADO, G. LAGACHERIE, J-P LAGUENS, L. PITCHFORD)
 Contre : 3 (J-P CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO)

La délibération est adoptée.

République Française

Mairie de Clermont le Fort

10/ Déclaration Intention d'Aliéner concernant les ventes des parcelles C 421 et B 201

Christian HUGUES propose aux membres du conseil municipal que la commune n'exerce pas son droit de préemption concernant la vente de deux terrains situés sur les parcelles référencées C421 et B201 au cadastre.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **Approbation à l'unanimité**

La délibération est adoptée.

11/ Questions diverses

Jean-Pierre LAGUENS informe l'assemblée : qu'une étude est en cours concernant l'enfouissement d'une ligne électrique sur des parcelles privées situées sur le ramier communal ; que sont actuellement étudiées les conditions d'abattage d'un arbre situé à proximité du sentier de randonnée sur le Chemin de Marsal ; que la seconde prestation de fauchage du conseil départemental de la Haute-Garonne sera réalisée entre le 20 juin et le 20 juillet 2016.

Bernard FERRARI fait part de ses échanges avec le gérant du restaurant de la commune qui se dit inquiet du projet porté par la commune de réviser la taxe sur le droit de terrasse et les conditions financières de location de la salle des fêtes. Christian HUGUES indique que des discussions ont été engagées avec le gérant à ce sujet et que le conseil municipal sera saisi pour voter le nouveau cadre financier une fois que celui-ci aura été établi.

Leanne PITCHFORD regrette de ne pas avoir reçu la version provisoire du compte-rendu du comité consultatif urbanisme auquel elle a assisté au mois d'avril dernier. Elle aurait souhaité formuler des remarques. Christian HUGUES indique qu'il s'agit d'une erreur de diffusion du document et l'invite à communiquer ses remarques.

Leanne PITCHFORD informe l'assemblée que la situation budgétaire, en dépenses et en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement, a été analysée lors de la dernière réunion de la commission d'appui aux interventions communales. Elle constate qu'il a été répondu à ses demandes de précisions par courrier électronique mais affirme qu'elle préférerait bénéficier d'un accès direct au grand livre analytique. Christian HUGUES lui répond que la majorité communale a accès de manière directe à l'intégralité de ces informations à tout moment et que pour ce qui concerne l'opposition municipale, cette information ne sera accessible qu'indirectement (via des requêtes orales ou écrites qui peuvent être formulées à tout moment et pour lesquelles des réponses rapides seront apportées).

Elisabeth GIACHETTO demande s'il est prévu d'aérer l'église au cours de l'été. Christian HUGUES lui répond que la commune ne s'est actuellement pas organisée pour le faire et lui propose de proposer un système de permanences pour que cette idée soit traduite dans les faits.

Xavier BELLAMY regrette que personne ne mentionne le travail remarquable réalisé par le comité des fêtes, notamment lors de la fête du village des 4, 5 et 6 juin dernier. Il dresse le constat d'un faible niveau d'implication des Clermontois dans le cadre de cette manifestation. Jean-Pierre LAGUENS indique que depuis de nombreuses années, les comités des fêtes successifs ont éprouvé des difficultés à rassembler les Clermontois autour des festivités organisées sur la commune. Xavier BELLAMY ajoute que le club de tennis de la commune envisage d'ouvrir l'utilisation du terrain de tennis à d'autres événements et que, pour ce faire, il a décidé de se rapprocher du comité des fêtes.

Bernard FERRARI formule le souhait que les différentes composantes du conseil municipal soient davantage en capacité de travailler ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 57.